

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
-----

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



**Délibération N° 03-05-2026**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, L.123-8 et R.123-7 à R.123-28 ;

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale établit son règlement intérieur ;

Considérant que le règlement intérieur a vocation à préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS Haut Val de Sèvre afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de l'organisation interne de l'établissement ;

Monsieur le Président présente le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **ADOpte le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS Haut Val de Sèvre définissant son organisation et son fonctionnement, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **PRECISE que ce règlement intérieur pourra être modifié à tout moment par délibération du Conseil d'Administration ;**
- **AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Président,  
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,  
Morgane SEMERDJIAN

